

## **Séance publique du 18 décembre 2007**

### **Délibération n° 2007-4579**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Suppression de la ZAC du Centre-Ville**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La ZAC du Centre-Ville de Vaulx en Velin a été créée par arrêté de monsieur le préfet du Rhône en date du 27 juin 1993, l'acte de création ayant été modifié le 28 janvier 1994.

La Communauté urbaine a décidé de confier la réalisation de cette opération à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) dans le cadre d'une convention de concession en date du 15 juin 1993. Cette convention a été modifiée le 13 juin 1994 par l'avenant n° 1, le 31 juillet 1995 par l'avenant n° 2, le 9 novembre 2001 par l'avenant n° 3, le 17 juillet 2002 par l'avenant n° 4 et le 6 juin 2005 par l'avenant n° 5.

La ZAC du Centre-Ville est délimitée par les rues Hô Chi Minh, Robespierre, Picasso et l'avenue Gabriel Péri. Elle se développe sur une superficie de dix hectares.

L'objectif poursuivi par l'opération a été de doter la commune de Vaulx en Velin d'un véritable centre-ville ouvert, multifonctionnel, attractif et animé, en répondant aux attentes de la population et en fédérant les quartiers de la commune. Elle est menée en partenariat avec la Commune de Vaulx en Velin et l'Etat, conformément au protocole d'accord relatif au grand projet de ville (GPV).

L'opération a permis de réaliser un nouveau centre-ville, organisé autour d'une trame urbaine orthogonale. Elle a, notamment, permis la démolition du centre commercial du Grand Vire, puis la réalisation d'un programme de construction comportant 57 572 mètres carrés de SHON, dont 36 831 mètres carrés de SHON en logements (répartis entre des logements en accession, en locatif intermédiaire et en locatif social), 12 203 mètres carrés de SHON en bureaux-services et 8 539 mètres carrés de SHON en commerces.

De plus, des équipements structurants (lycée Robert Doisneau) et des espaces publics diversifiés (rue commerçante desservie par une ligne de transports en commun en site propre, place de représentation, esplanade avec stationnement, parc urbain) ont été réalisés dans le cadre de l'opération et ont permis de compléter un espace urbain redevenu attractif.

Aujourd'hui, le programme de construction est en voie d'achèvement, le programme des équipements publics, dont la dernière modification a été approuvée par le conseil de Communauté le 12 novembre 2007, est en voie d'achèvement, et la concession avec la SERL, aménageur de la ZAC, fait l'objet d'un protocole de liquidation, approuvé également par le conseil de Communauté le 12 novembre 2007. La concession s'achèvera donc le 31 décembre 2007, et le protocole prendra effet à compter du 1er janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2009. Ce protocole définit les dernières missions de l'aménageur avant la clôture définitive de l'opération, notamment les derniers aménagements du programme des équipements publics et les liquidations foncières et comptables.

Conformément aux dispositions de l'article R 311-12 du code de l'urbanisme, il est donc proposé de procéder à la suppression de cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**Décide** de procéder à la suppression de la ZAC du Centre-Ville à Vaulx en Velin.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,